

**Déclaration commune de sept organisations syndicales régionales (UNSA, CFDT, CGT, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FSU). Jeudi 14 novembre 2013**

## **Pour l'avenir de la Bretagne : Mobilisons-nous pour un Pacte social !**

Depuis des années, les organisations syndicales se mobilisent et travaillent à une prise de conscience collective des causes de la crise systémique, financière, économique, sociale et environnementale, aggravée par les politiques d'austérité. Aujourd'hui, l'ampleur des drames sociaux, leur concentration sur les filières fondamentales menacent l'équilibre et l'avenir de nos territoires.

À la hauteur de ces enjeux, les organisations syndicales de Bretagne, CFDT, CGT, Solidaires, CFTC, Unsa, CFE-CGC, FSU, entendent prendre leurs responsabilités dans l'intérêt des salariés par la démarche unitaire d'une action syndicale forte de propositions constructives pour l'avenir des salariés et de l'emploi en Bretagne.

Représentant les salariés, elles s'engagent dans le dialogue social tant dans les entreprises, les services, que dans les institutions et face au gouvernement pour exiger la prise en compte de nos revendications.

Le pacte d'avenir est insuffisant !

Aux propositions économiques qu'il contient, il faut ajouter un volet social conséquent qui prenne en compte l'urgence des situations. Ce pacte doit dessiner un avenir pour l'ensemble des filières et des territoires, ce qui passe également par un engagement fort des pouvoirs publics et des entreprises vis-à-vis des salariés. Une réponse conjoncturelle ne peut suffire à une crise structurelle.

L'effort collectif qui permettra le soutien au territoire breton ne saurait être engagé sans garanties formelles et transparentes des entreprises, quant à l'utilisation de ces moyens, en termes d'anticipation, d'innovation et de politique sociale. Il faut en finir avec ces méthodes de gestion de trop d'entreprises irresponsables et arrogantes, détournant et gaspillant subventions et force de travail, détruisant impunément le bien public, méprisant la santé des salariés sans aucune volonté de préparer l'avenir.

Il en découle pour l'État la mission impérative de s'assurer que les employeurs mettent en œuvre leurs obligations et que les droits des salariés soient effectivement respectés.

Le contexte nécessite de nouveaux modèles articulant les exigences économiques, sociales et environnementales, pour sortir d'une crise dont les salariés ne sont pas responsables.

Les mesures de soutien pour maintenir l'emploi s'imposent. Il faut combattre les suppressions d'emplois et la destruction d'un tissu industriel des territoires dont nous pensons qu'ils peuvent rebondir.

Les mutations industrielles, quand il est démontré qu'elles sont inévitables, doivent être anticipées pour permettre aux salariés de se réorienter et se former dans un parcours sécurisé et ainsi éviter les suppressions d'emplois. La mobilité des salariés doit être accompagnée par des droits importants et pérennes.

À la lumière de la crise actuelle, un effort considérable de formation et de qualification s'impose. C'est de la responsabilité particulière des employeurs. Les salariés constituent la première richesse de notre territoire.

Des mesures d'accompagnement dépassant le cadre administratif actuel pour les salariés touchés par les suppressions d'emplois ont été obtenues pour certaines situations. Elles doivent être améliorées et étendues à l'ensemble des salariés, notamment des TPE et PME souvent oubliés, et bien au-delà de la seule filière agroalimentaire.

Nos organisations sont pleinement solidaires des salariés actuellement victimes des licenciements et partagent leur colère, l'angoisse de leur famille et de leur entourage. Pour autant, face aux manœuvres de

récupération de cette détresse, nos organisations dénoncent les discours et postures réactionnaires et affirment leur refus de la violence et du vandalisme, de la destruction de biens publics à ce jour impunie.

Elles appellent à une expression claire des salariés et agiront pour faire entendre leurs voix dans les groupes de travail, dans la construction du plan breton, sur les lieux de travail.

### **C'est pourquoi nous appelons à la mobilisation pour porter haut et fort nos revendications :**

En permettant l'émergence de mobilisations dans les territoires pour favoriser les solidarités autour des entreprises en difficulté,

En appelant les salariés à se mobiliser sur les lieux de travail,

En appelant à une mobilisation régionale le 23 novembre dans chaque département breton.

Signataires : CFDT, CGT, Solidaires, CFTC, UNSA, CFE-CGC, FSU

### ***Marche contre le racisme le 30 novembre***

L'UNSA, la CFDT, la CGT, la FSU, SOS Racisme, la LDH, le MRAP, la FIDL, le Collectifdom, CM 98, et d'autres associations se sont réunis le 14 novembre dernier. Ils appellent à la tenue d'une marche à Paris le 30 novembre pour faire barrage au racisme.

Ils invitent les citoyennes et les citoyens à être à l'initiative de marches semblables ce même jour en France et dans les DOM.

Ils rendront public un texte d'appel cette semaine.

Toutes les organisations qui combattent le racisme sont invitées à se joindre au mouvement, la volonté étant de réunir le plus largement possible.

### ***La formation professionnelle qualifiante, une priorité pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap***

Avec un taux de chômage de 22% soit plus du double du taux de chômage global, et un faible niveau de qualification, les demandeurs d'emploi en situation de handicap espèrent que cette 17ème semaine pour l'emploi des personnes handicapées améliorera leur condition.

Face à ce constat, peu satisfaisant, l'UNSA considère qu'il est indispensable de développer des orientations fortes pour l'emploi des personnes en situation de handicap tout au long de la vie.

L'UNSA estime qu'il est urgent d'inclure un volet handicap dans la réforme de la formation professionnelle à plusieurs niveaux :

- Trop de jeunes en situation de handicap sont en rupture de formation par manque d'articulation entre la formation initiale et continue ainsi qu'entre les dispositifs de formation de droit commun et les dispositifs spécialisés. Ces jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un droit d'accès différé à la qualification professionnelle dont les modalités pourront ouvrir une durée complémentaire de formation en fonction du parcours du jeune.

- Alors que 120 000 inaptitudes prononcées par an conduisent au licenciement, des mesures sont à prendre pour lutter contre la désinsertion professionnelle. La création d'un volet « réadaptation » dans le compte personnel de formation est indispensable. Ce volet « réadaptation » abondé dès lors que le salarié sera déclaré inapte et/ou reconnu travailleur handicapé, devra être mobilisé pour envisager une reconversion professionnelle et ainsi éviter le licenciement, bien sûr, ce volet ne se substitue en rien aux obligations légales de l'entreprise.

- Le plan de formation doit également pouvoir être activé rapidement. Dès lors qu'un salarié handicapé éprouve des difficultés à poursuivre son métier, il doit pouvoir bénéficier d'une inscription prioritaire sur le plan en vue de sa reconversion dans une activité professionnelle compatible avec ses capacités.

Pour l'UNSA, l'emploi des personnes en situation de handicap est l'affaire de tous. Des synergies doivent être créées entre tous les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion professionnelle et les acteurs économiques et les partenaires sociaux pour que les personnes en situation de handicap soient des salariés à part entière.

## ***TPE : L'UNSA diffuse 100 000 tracts***

L'UNSA s'est engagée à continuer d'agir pour les salariés des très petites entreprises. C'est ainsi qu'elle a organisé une campagne nationale de tractage durant la semaine du 12 au 15 novembre.

Dans les régions, les départements, les militants de l'UNSA ont diffusé un tract rappelant :

- que l'UNSA siège dans des conventions collectives où on agit pour les défendre
- que l'UNSA met à la disposition des salariés de TPE, un numéro de téléphone spécial afin de fournir de l'information en droit social : 09 69 36 69 00

## ***Semaine d'interpellation sur le pouvoir d'achat dans la Fonction publique***

### ***du 9 au 13 décembre***

L'interfédérale fonction publique UNSA-CFDT-CFTC-CGC-CGT-FAFPT-FSU- Solidaires a décidé d'organiser une semaine d'interpellation du gouvernement et des employeurs publics du 9 au 13 décembre. Elle entend dénoncer le blocage des salaires et la baisse du pouvoir d'achat. Seule FO ne participe pas à cette action.

Le point d'indice, base du salaire des agents publics, est bloqué depuis trois ans ; fait sans précédent depuis 1946 !

Sans surprise, les rémunérations se déprécient par rapport à l'évolution des prix et le pouvoir d'achat s'effondre. Les fédérations de fonctionnaires s'adressent donc aux employeurs publics pour obtenir une ouverture de négociations salariales.

La deuxième semaine de décembre sera l'occasion d'interpellations sous des formes variées pour faire aboutir cette demande.

<http://www.unsa-fp.org/?Halte-aux-baisses-du-pouvoir-d>

## ***L'UNSA au congrès de l'USM***

Une délégation de l'UNSA conduite par son secrétaire général, Luc Bérille, a assisté au 39ème congrès de l'Union syndicale des magistrats (USM) qui s'est tenu à Paris les 15 et 16 novembre derniers. L'USM est largement majoritaire puisqu'elle représente plus de 68% des 8.200 magistrats.

Dans son intervention en présence de la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, le président de l'USM, Christophe Régnard, a condamné avec force les attaques racistes dont la ministre est victime.

Il a fait part de sa déception dix huit mois après son arrivée Place Vendôme. Faisant référence au slogan choisi pour le congrès « Paroles », le président a précisé « L'année qui vient de s'écouler, au-delà des paroles publiques souvent apaisantes, est clairement celle des désillusions quant aux actes ». La Garde des Sceaux a répondu point par point et a reconnu « Vous êtes un syndicat majoritaire et cela vous donne une responsabilité supérieure...des désaccords, des divergences peuvent être actés » et de poursuivre « La parole des magistrats est irremplaçable et j'ai la responsabilité de l'entendre dans sa diversité...vous aurez la parole et je vous invite à la prendre ».

Pour conclure, le président a rebondi sur les propos de la Garde des Sceaux pour donner toute sa place au dialogue « Au moins, les choses auront été dites de part et d'autre. Et si nous y sommes associés, nous participerons volontiers aux réformes qui sont en œuvre ».

### ***Inscrivez-vous et venez débattre à la Dixième matinée de l'économie***

***organisée par l'UNSA le 5 décembre 2013 à 9h30 dans ses locaux de Bagnolet***

### ***L'Économie sociale est-elle un modèle économique comme les autres ?***

Voir le site d'UNSA Info

### ***Demi-journée d'information sur la loi sur la sécurisation de l'emploi***

Voir le site d'UNSA Info

## **L'UNSA a co-organisé le sommet des jeunes européens**

### **pour des emplois de qualité !**

Le 12 novembre dernier, les chefs d'Etat et de gouvernements et les ministres du travail des 28 Etats membres de l'Union Européenne, les présidents du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe se sont réunis à Paris, à l'invitation du Président de la République François Hollande pour un sommet sur l'emploi des jeunes, pendant de celui qui s'était tenu à Berlin le 3 juillet dernier.

Parallèlement à ce sommet, la Confédération européenne des syndicats, les organisations syndicales françaises membres de la CES (UNSA, CFDT, CFTC, CGT et FO), la confédération allemande (DGB), de jeunes syndicalistes espagnols, italiens, portugais, irlandais, polonais et maltais et le Forum européen de la jeunesse ont organisé un sommet alternatif sur l'emploi des jeunes.

Ce dernier a donné l'opportunité d'aborder de nombreuses thématiques telles que la garantie jeunes, les plans nationaux en faveur de l'emploi des jeunes, ou encore l'importance de créer des emplois de qualité pour les jeunes.

Une délégation de jeunes européens a été reçue par, par le Président de la République française, François Hollande, ainsi que par le ministre du travail français, Michel Sapin. Deux entrevues qui furent l'occasion de présenter cinq revendications pour l'emploi des jeunes :

1-La mise en place d'un plan de relance européen avec un investissement de 2% du PIB européen par an pour relancer la croissance et favoriser la création d'emplois durables et de qualité, notamment pour les jeunes.

2-Le déblocage des crédits nécessaires à la mise en place d'une garantie jeunes pour protéger et accompagner les 14 millions de jeunes européens sans emploi ni formation. L'enveloppe actuelle de 3 milliards par an est bien inférieure aux 21 milliards de coût estimé par l'OIT pour la mise en place de la garantie jeunes.

3-L'encadrement et la réglementation des stages au niveau européen et l'adoption d'une charte de qualité pour l'apprentissage et l'alternance en Europe

4-La mise en place de salaires minimum dans les pays européens, la fin des inégalités entre les femmes et les hommes et l'encadrement de la mobilité des travailleurs privilégiant une Europe de la Solidarité à une Europe de la concurrence.

5-La garantie de l'accès à une formation adaptée et qualifiante, par la voie scolaire ou par l'alternance pour tous les jeunes.

## **Solidarité pour les victimes du typhon Haiyan aux Philippines**

Des milliers de morts, de disparus, plusieurs centaines de milliers de déplacés, le typhon Haiyan a dévasté de nombreuses îles parmi les plus pauvres des Philippines.

Face à cette catastrophe, Solidarité Laïque et ses organisations membres, dont l'UNSA, lancent un appel à dons pour permettre une aide d'urgence aux populations sinistrées et notamment les enfants et les jeunes.

Comme elle l'avait fait dans la région après le tsunami, Solidarité Laïque permettra, après une évaluation précise des besoins, d'apporter une aide à la réhabilitation d'établissements scolaires, une dotation en matériels pédagogiques, un soutien médical et psychologique aux enseignants, aux élèves et aux parents.

Plus largement, dans le cadre de son approche globale de coopération, Solidarité Laïque et ses organisations membres développeront un programme post-urgence d'appui aux mouvements de la société civile locale : associations, syndicats, mutuelles....

Envoyer vos dons par chèque bancaire ou postal à l'ordre de

Solidarité Laïque Philippines

22, rue Corvisart 75 013 PARIS

Ou don en ligne sécurisé sur : [www.solidarite-laique.org](http://www.solidarite-laique.org)